



Grève sur la négociation du temps de travail... pourquoi la CFE-CGC Solocal ne s'associe pas

Bonjour à toutes et à tous

Une organisation syndicale appelle à la grève le 16 octobre prochain, juste après l'ouverture des négociations sur le temps de travail.

Nous souhaitons préciser qu'il n'y a eu aucune concertation préalable.

La question se pose sur la posture de la CFE-CGC.

La CFE-CGC ne s'associe pas à cet appel à la grève.

La raison est simple :

Nous ne sommes qu'à la première réunion de cette négociation, celle où l'employeur pose les bases de son projet et les soumet aux organisations syndicales pour négociation.

A date, rien n'est acté!

Prendre ce premier projet pour acquis revient à nier la faculté de négociation.

Or, on ne peut pas d'un côté se plaindre du manque de dialogue social, et de l'autre le refuser.

C'est un procès d'intention dans lequel nous ne souhaitons pas nous engager, sinon à vouloir faire de la pure politique.

Pour mémoire, l'accord concernant les Plans de départs que vous connaissez a aussi démarré à un niveau inacceptable en termes d'indemnisations

La négociation a amené cet accord à un niveau dont nous ne pouvons que nous féliciter.

Il doit en être de même pour cette négociation sur le temps de travail.

Nous ne présumons pas du résultat, loin de là, mais nous préférons engager la discussion, accompagnés de nos juristes, plutôt que de partir en confrontation d'entrée de jeu.

Cette phase de grève, si elle doit avoir lieu, obéira à un autre timing.

La CFE-CGC prend ses responsabilités : nous choisissons en priorité engager le dialogue avec la Direction et défendre vos droits et vos acquis pied à pied !

Pour la CFE-CGC

AG

9/10/2020